



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	

### Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : FINANCES**

### **Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Conventions relatives à la mise en place de prestations pour les CSE et le Comité d'Action Sociale des Collectivités Territoriales de l'Agglomération dijonnaise et des Organismes Affiliés (CAS 21) – Année 2024**

#### 1/ Rappel du cadre

Le Pôle Culturel de la Cité a engagé un plan de prospection en direction des CSE (Comité sociaux et économique) et Comités d'Action Sociale des entreprises de la Région. Il a, dans ce cadre, participé au salon des CSE qui s'est tenu à Dijon en mars dernier et mené une campagne par courriel et téléphone en direction de ces structures.

Plusieurs d'entre elles ont confirmé leur intérêt pour l'achat de billets et prestations proposés par le Pôle Culturel pour leurs salariés ou leurs adhérents.

Afin de formaliser ces accords, il est proposé dans ce rapport trois conventions avec :

- Le CAS 21
- Le CEZAM
- Le CMCAS

Le Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin propose ainsi des tarifs préférentiels pour faire découvrir le site et ses activités aux personnels ou adhérents de ces structures.

Ces conventions sont signées pour l'année 2024 et renouvelables par tacite reconduction excepté en cas de modification tarifaire qui nécessite l'accord des deux parties.

#### 2/ Tarifs proposés

Afin d'augmenter sa visibilité régionale et de permettre à un large public, notamment des familles, de visiter la Cité, il est proposé les tarifs suivants :

##### 1. Pour le CAS 21 :

- Le billet pour l'accès aux espaces culturels à 9€ sera vendu au CAS à 8 € par adulte. Le CAS assurera une prise en charge supplémentaire de 25 %, les adhérents achèteront donc le billet au secrétariat du CAS à 6€.
- Le Pass Annuel à 19 € par adulte, sera vendu directement à l'accueil de la Cité. Il bénéficiera d'une prise en charge de 25% du prix de 19 € sur présentation de la facture par l'adhérent au secrétariat du CAS.

##### 2. Pour CEZAM :

- Le billet à 6,50 € par adulte aux expositions sur le repas gastronomique des français (au lieu du tarif habituel à 9 €)
- Le billet à 14 € par adulte au lieu de 17 € pour la visite des expositions et la découverte de deux vins à la Cave de la Cité incluant une remise d'un verre à pied gravé au logo de la Cité.

##### 3. Pour La CMCAS :

- Le billet à 6,50 € par adulte aux expositions sur le repas gastronomique des français (au lieu du tarif habituel à 9 €)
- Le billet à 14 € par adulte au lieu de 17 € pour la visite des expositions et la découverte de deux vins à la Cave de la Cité incluant une remise d'un verre à pied gravé au logo de la Cité.

Le CAS 21 et les CSE (CEZAM, CMCAS) feront la promotion des espaces culturels et des prestations proposées par le Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin sur l'ensemble des supports d'information dont ils disposent.

**Le Conseil,**

**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les tarifs préférentiels qui seront proposés aux adhérents de la carte CAS 21, aux titulaires de la carte CEZAM, et aux bénéficiaires de l'attestation ACTIV du CMCAS.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville de Dijon et chacune de ces structures pour la mise en œuvre de ces offres pendant la durée des conventions jointes.

SCRUTIN      POUR : 58                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATION(S)